

2017-2022 :

LA MUSIQUE A DU SENS

**Composition en 5 actes
et 25 mesures**

Liberté

Diversité

Musicalité

Pro fedim

Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals,
Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique

SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE PROFEDIM ?	4
QUE REPRÉSENTENT SES ADHÉRENTS ?	6
LES ACTEURS INDÉPENDANTS DE LA MUSIQUE :	
QUE FONT-ILS ? À QUOI SERVENT-ILS ?	8
NOS PROPOSITIONS POUR L'AVENIR EN 5 ACTES ET 25 MESURES	10
ACTE 1 : L'ÉQUILIBRE DU RÉSEAU MUSIQUE : GARANTIR L'ÉQUILIBRE DE L'ÉCOSYSTÈME	10
ACTE 2 : ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : CLARIFIER ET OPTIMISER LES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT À LA SENSIBILISATION ET À L'ÉDUCATION MUSICALE	12
ACTE 3 : DIFFUSION : REDONNER TOUTE SA PLACE À LA MUSIQUE DANS LE PAYSAGE CULTUREL FRANÇAIS	13
ACTE 4 : RAYONNEMENT INTERNATIONAL : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE STRATÉGIQUE DE DIPLOMATIE CULTURELLE POUR UN SECTEUR D'EXCELLENCE DÉJÀ FORTEMENT RECONNU	14
ACTE 5 : NUMÉRIQUE : DÉVELOPPER LES OUTILS ET LA RÉGULATION PERMETTANT DE SE SAISIR DU DIGITAL COMME D'UNE OPPORTUNITÉ	15
CONTACT	16

QU'EST-CE QUE PROFEDIM ? MUSIQUES DE PATRIMOINE ET DE CRÉATION : ARTISTES ET LIEUX RÉUNIS DANS UNE MÊME ORGANISATION D'EMPLOYEURS

**AVEC PRÈS DE
140 ADHÉRENTS,
PROFEDIM, FONDÉ
EN 2003, EST
LE 1^{ER} SYNDICAT
D'EMPLOYEURS DU
SECTEUR PUBLIC
DE LA MUSIQUE.**

Ses adhérents, constitués de :

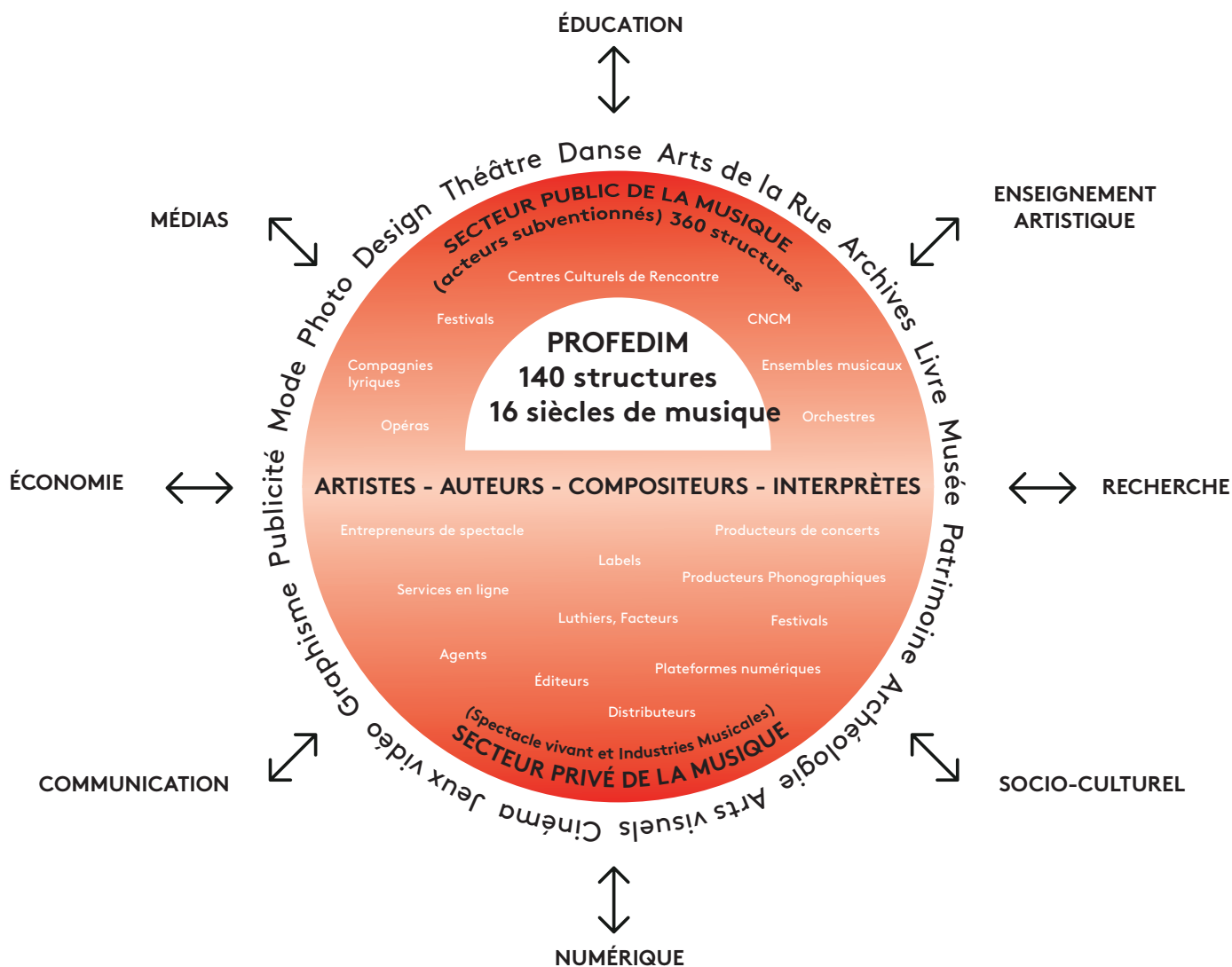
- compagnies lyriques et musicales,
- centres nationaux de création musicale,
- ensembles musicaux spécialisés,
- festivals de musique,
- centre de recherche musicale,
- centres culturels de rencontre,
- producteurs ou diffuseurs de musique

sont les ambassadeurs d'un socle commun de plus de dix siècles de musique. Ils sont non seulement les représentants de la plus grande diversité artistique - de la musique médiévale à l'électro - mais figurent également parmi les représentants de la France à l'étranger, grâce au rayonnement international de leurs productions.

Outre leurs missions de création, production et de diffusion musicale, les adhérents de PROFEDIM - qui sont des **structures à but non lucratif** - assurent de nombreuses missions connexes, dont la plupart relèvent de **l'intérêt général** :

- édition musicale,
- production phonographique,
- recherche, formation,
- éducation artistique,
- transmission et sensibilisation

PROFEDIM EST UN ACTEUR ESSENTIEL DE LA FILIÈRE MUSICALE, EN LIEN AVEC L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES ARTISTIQUES, ET AU CARREFOUR DES GRANDS ENJEUX DE LA SOCIÉTÉ



QUE REPRÉSENTENT SES ADHÉRENTS ?

CHIFFRES CLÉS

Les entreprises adhérentes à notre organisation participent, au sein de l'ensemble du secteur culturel, à la vitalité de l'économie et de l'emploi dans notre pays.



121 M

Un poids économique de 121 millions d'euros



3500

3 500 artistes embauchés chaque année



75 %

Un fort levier d'emploi qui représente 75% du budget des structures (emploi administratif, mais surtout artistique et technique)



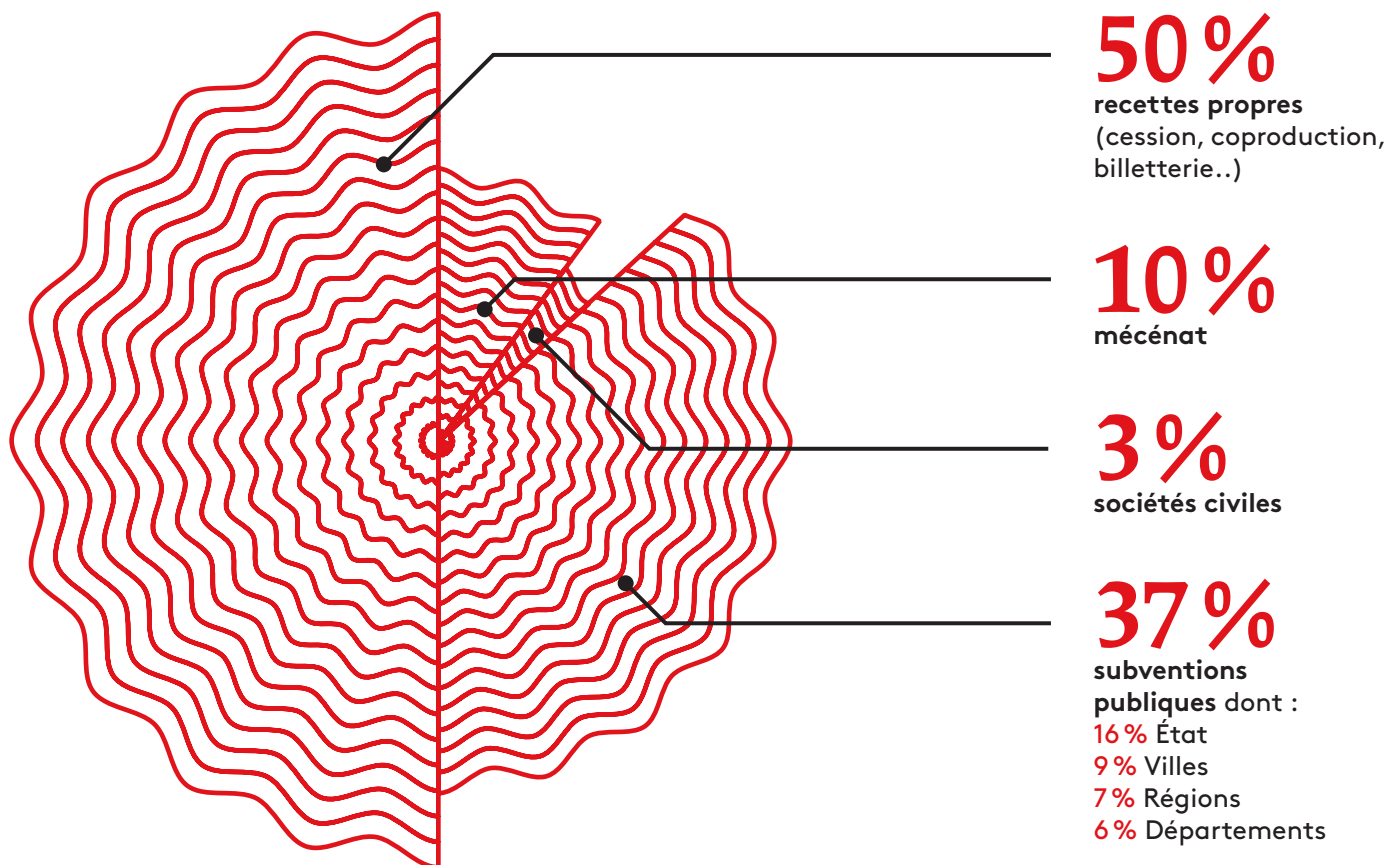
35 M

Une audience de 35 millions d'auditeurs par an dont 2 millions de spectateurs fréquentant les salles spectacles.



+ DE 5000

Plus de 5 000 concerts annuels dont 20% à l'étranger



ÉCONOMIE DES ADHÉRENTS

Les adhérents de PROFEDIM sont à 97% des associations loi 1901: leur gestion est par nature désintéressée.

Leurs ressources propres s'élèvent à 60% (dont 10% proviennent du mécénat soit près de 11 millions d'euros). La part de subventions publiques ne dépasse pas 40% des budgets en moyenne.

A lui seul, le Ministère de la Culture et de la Communication participe à hauteur de 16% des produits d'exploitation des entreprises. Ce sont ensuite les Villes et Agglomérations qui investissent majoritairement dans ces structures (8% des recettes d'exploitation des structures) suivies des Régions (7%), puis des Départements (6%)

L'apport des sociétés civiles (Sacem, Spedidam, Adami, etc.) est un levier important pour les adhérents de PROFEDIM puisqu'elles soutiennent à hauteur de 3% les structures porteuses de projets de création musicale.

Les aides européennes restent pour leur part, très marginales avec moins de 0,1% des budgets.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Rien qu'en nuitées d'hôtels, restaurants et titres de transport, l'impact économique des adhérents de PROFEDIM s'élève à plus de 10 millions d'euros

DE FORTES EXTERNALITÉS POSITIVES

À travers l'activité des adhérents de PROFEDIM, c'est également tout une myriade de métiers spécifiques au secteur de l'artisanat d'art qui profite de cette vitalité : des luthiers, des facteurs d'instruments, des archetiers, etc. qui constituent un vivier de plus de 2500 entreprises !

De leur côté, les éditeurs de partitions génèrent près de 20 millions d'euros de recettes rien que sur la musique classique, et les labels discographiques ne sont pas en reste : rien que la musique classique représente toujours à ce jour 5% des ventes physiques.

LES ACTEURS INDÉPENDANTS DE LA MUSIQUE : QUE FONT ILS ? À QUOI SERVENT-ILS ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

Jeune public, écoliers, zones rurales, quartiers prioritaires des politiques de la ville, amateurs, personnes en situation de handicap, personnes âgées, hôpitaux, prisons : autant de publics et de lieux auprès de qui et où nos adhérents se rendent pour partager leur pratique artistique. Au total, ce sont près de 5000 actions d'éducation artistique qui touchent chaque année plus de 150 000 personnes

POUR NOUS TOUS

La fréquentation de l'art participe du besoin d'esthétique et de sens propre à l'être humain. Elle accompagne également le **développement de chacun** dans sa relation à l'autre et à la société. Etre mis en rapport avec **plusieurs siècles de musique dans leurs histoires et leurs diversités**, c'est symboliquement avoir accès à la profondeur, à une réalité sensorielle en relief et non unidimensionnelle. C'est accéder à la perception du **temps long**, préalable indispensable lorsqu'il s'agit de « cultiver son jardin ».

Côtoyer les musiques de patrimoine et de création, c'est aussi s'offrir le plaisir de découvrir et de partager. **Une satisfaction qui se démultiplie lorsque l'on y ajoute la pratique d'un instrument ou du chant.** Jouée en groupe, la musique véhicule des **valeurs similaires à celles des sports collectifs, source d'intégration et de cohésion sociale.**

À ce titre, de nombreuses études montrent les **apports bénéfiques de la musique** dans l'apprentissage général, l'entraide, le comportement, la confiance en soi, autant d'éléments qui se traduisent concrètement pour les élèves par de meilleurs résultats scolaires.

Les adhérents de PROFEDIM enrichissent chaque jour le patrimoine dont ils sont dépositaires, et qui appartient à tous. Par leur **engagement**, ils réalisent de **véritables découvertes** provenant du passé, commandent également de **nouvelles œuvres** et transmettent ce Bien Commun au plus grand nombre, notamment via des **politiques dynamiques d'actions culturelles.**

POUR DEMAIN

La création musicale, celle d'aujourd'hui, est par essence du côté du prototype, de l'innovation, de l'expérimentation, en un mot... de la surprise ! Sa diversité et son effervescence sont des indicateurs de bonne santé d'une société capable d'explorer des champs inconnus, d'ouvrir de nouvelles perspectives, de se réinventer. Ces qualités essentielles et précieuses justifient toute la **place de la création musicale au cœur de politiques publiques volontaristes**, sans lesquelles ces œuvres, ne répondant pas aux schémas (simplistes) de l'offre et de la demande, ne pourraient exister.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Participer à un concert pour smartphone, composer une œuvre d'après un puzzle musical avec une tablette numérique, interpréter virtuellement un œuvre d'après une application, assister à un concert « augmenté »... autant de possibilités de jeu musical, de médiation des œuvres offertes par la révolution digitale dont nos adhérents se sont saisis

De plus, l'utilisation de l'innovation technologique dans l'ensemble des activités de notre secteur est porteuse d'avenir. Nos entreprises sont notamment en pointe dans le secteur des musiques électroniques. Elles développent aussi de nouveaux processus pour créer, diffuser, transmettre. Cette dynamique pourvoyeuse d'innovations nécessite des investissements financiers importants.

PAR-DELÀ NOS FRONTIÈRES

PROFEDIM rassemble des acteurs qui, pour un grand nombre d'entre eux, ont acquis un réseau de collaboration et une réputation internationale : leur exigence et excellence artistiques font les belles heures de festivals, de salles de concerts à Amsterdam, New-York, Londres, Shanghai, Vienne, Sydney ou Hambourg. Leurs activités (y compris de recherche) participent de fait au maintien de la France dans le « concert des Nations ».

CONNAISSEZ-VOUS LES COMPOSITEURS SUIVANTS ?

Francesco Araja, Hermann Friedrich Raupach, Vincenzo Manfredini, Agostino Stefani, Domenico Dall'Oglio, Domenico Cimarosa, Leonardo Leo, Carl Heinrich Graun, Francesco Araia ou Antonio Caldara ?

Ce sont tous des compositeurs des XVII^e et XVIII^e siècles dont les musiques caracolent en tête des ventes de disque, tous répertoires confondus (pop music incluse). En effet, ces musiques constituent la tracklist des derniers enregistrements de Cecilia Bartoli, la superstar du chant lyrique, dont les albums se vendent par centaine de milliers d'exemplaires !

NOS PROPOSITIONS POUR L'AVENIR EN 5 ACTES ET 25 MESURES

En 2017, PROFEDIM appelle à la mise en œuvre d'une alliance culturelle à l'échelle nationale, à travers 5 grands axes.

ACTE 1

L'ÉQUILIBRE DU RÉSEAU MUSIQUE : GARANTIR L'ÉQUILIBRE DE L'ÉCOSYSTÈME

1.

Par le renforcement du pacte que constitue la subvention publique, entre les acteurs musicaux (producteurs, artistes, créateurs et diffuseurs), le public et les pouvoirs publics (Etat et Collectivités Territoriales). Seul un système fondé sur des **missions d'intérêt général** et de **préservation de la diversité** est à même de garantir la **richesse du tissu musical** : les œuvres musicales d'hier comme d'aujourd'hui ne peuvent exister ni perdurer si elles ne sont soumises qu'aux lois du marché.

2.

Par la réaffirmation du rôle incontournable de l'État en matière culturelle, principal garant de l'**expertise**, de la **diversité artistique**, des **équilibres** esthétiques, territoriaux, de la **liberté de création**, du **renouvellement** des formes artistiques.

3.

Par le **maintien d'une logique de financements croisés** directs avec l'État, les collectivités territoriales et d'autres acteurs, telles que les sociétés civiles, **ce qui exclut la mise en œuvre d'une agence commune, ou d'un guichet unique** qui mettraient fin à la richesse d'un secteur dont la diversification des sources de financement est l'exact corollaire de la pluralité des modes de production artistique.

4.

Par une **meilleure association des acteurs professionnels aux choix politiques et budgétaires** opérés par les décideurs publics, en s'appuyant notamment sur leur participation dans des instances de concertation pérennes et aux commissions sélectionnant les projets (reconnaissance par les pairs comme dans le secteur de la Recherche).

5.

Par le **respect** et le **redéploiement inventif** d'une notion qui a fait le rayonnement de notre pays : l'**exception culturelle** en réaffirmant la spécificité de la création artistique, des productions et services audiovisuels (et par là même, participer à la régulation du marché).

6.

Par le **soutien à l'emploi structurant** dans notre secteur et notamment le **maintien intelligent et apaisé du système de l'intermittence**, l'une des clés de voûte de la diversité de l'offre culturelle.

7.

Par la **possibilité** pour les structures culturelles, **dès le premier euro d'argent public reçu, de délivrer un reçu fiscal** pour tout don émanant d'une entreprise ou d'un particulier de manière à renforcer le recours au mécénat. Cette mesure pourrait s'accompagner d'un **crédit d'impôt de 100€ pour chaque citoyen** qui investirait cette somme en faveur d'un projet artistique. Parallèlement, sur le modèle de la Fondation du Patrimoine, une **Fondation pour le Spectacle Vivant** pourrait voir le jour.

ACTE 2

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : CLARIFIER ET OPTIMISER LES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT À LA SENSIBILISATION ET À L'ÉDUCATION MUSICALE

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Concentration, développement de la sensibilité, travail simultané des deux parties du cerveau... Les compétences acquises dans le domaine musical peuvent se transposer à d'autres matières, notamment aider à l'apprentissage du langage, à l'exercice de la mémoire et à la coordination psychomotrice... » d'après Guylaine Vaillancourt, musicothérapeute au Canada, qui travaille de longue date sur le sujet. Une leçon retenue, outre au Canada, par de nombreux pays tels que la Finlande, dont le système éducatif est envié du monde entier !

L'apprentissage de la musique est reconnu pour être un pilier de l'éducation et doit devenir une ambition prioritaire pour notre pays.

8.

Mettre en place comme une priorité interministérielle l'accès équitable et universel à la musique de tous les citoyens, à l'école, et tout au long de la vie : formation des enseignants à la pédagogie musicale, financement de l'accès à la pratique musicale dès le plus jeune âge, rythmes scolaires adaptés et mettant à égalité pratique sportive et pratique artistique etc.

9.

Doter les acteurs culturels de financements spécifiques et indépendants de leurs crédits de fonctionnement pour des actions d'éducation artistique et culturelle de long terme à l'ensemble des citoyens (de 7 mois à 107 ans).

10.

Clarifier les distinctions entre pédagogie, actions culturelles et actions sociales, les objectifs et ressorts n'étant pas les mêmes. Valoriser les métiers de la médiation culturelle.

11.

Imposer dans le cahier des charges des nouveaux établissements scolaires (secondaire et universitaire notamment) la construction d'un lieu adapté de pratique culturelle et de représentation artistique en son sein, au même titre que les équipements sportifs.

12.

Réaffirmer l'importance du réseau des conservatoires et renforcer celui-ci en le dotant de moyens substantiels, assumés conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales.

ACTE 3

DIFFUSION :

REDONNER TOUTE SA PLACE À LA MUSIQUE DANS LE PAYSAGE CULTUREL FRANÇAIS

13.

Repérer, renforcer, et créer des lieux structurants pour la musique de création et de patrimoine et développer ainsi un réseau sur l'ensemble du territoire. Outre le label des Centres Nationaux de Création Musicale qui pourrait se développer, imaginer un réseau de lieux adaptés à la musique sur le modèle des Centres Dramatiques ou Chorégraphiques Nationaux.

14.

Mettre en œuvre un ambitieux « plan musique » pour pallier le manque de réseau de production et de diffusion dédié aux musiques de patrimoine et de création : intensifier le processus d'ouverture des divers lieux culturels à nos répertoires et mise en place d'un plan d'adaptation acoustique des lieux pluridisciplinaires notamment.

15.

Renforcer l'accueil des projets sur de longues périodes (répétitions, résidences, allongement des séries, co-productions etc.) dans les lieux culturels adaptés, de sorte à rapprocher davantage les publics du processus artistique.

16.

Imaginer pour la musique un dispositif visant à dédier à la culture 1% du budget de fonctionnement de certaines institutions (pénitentiaires, hospitalières, maisons de retraite, etc.).

17.

Remettre en œuvre une politique audiovisuelle volontariste garantissant la place de la diversité musicale au sein de l'audiovisuel public (France Télévisions, ARTE, Radio France) : favoriser le financement et la production de programmes audiovisuels réservant une place réelle à la diversité musicale, sortir du tout-événementiel, stopper la logique du tout-web et maintenir une exigence de programmes musicaux réguliers à heures de grande écoute.

ACTE 4

RAYONNEMENT INTERNATIONAL : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE STRATÉGIQUE DE DIPLOMATIE CULTURELLE POUR UN SECTEUR D'EXCELLENCE DÉJÀ FORTEMENT RECONNU

Parmi les nombreuses valeurs ajoutées de notre secteur musical, il faut prendre en compte le rayonnement international de nos entreprises. Il faut poursuivre et amplifier la fluidification de ces échanges qui placent la France parmi les pays les plus recherchés et lui confèrent des avantages stratégiques certains.

18.

Renégocier les conventions fiscales internationales (notamment en Europe) pour **mettre fin au principe injuste de la double-imposition** qui frappe la plupart des acteurs subventionnés à moins de 50 % par des fonds publics. Il pourrait également être imaginé un fichier central listant les acteurs subventionnés par l'État et les Collectivités dans le cadre de conventions de financement, facilitant ainsi les démarches d'**exemption de double taxation**.

19.

Faciliter l'accès aux financements européens, dont la complexité représente une véritable barrière à l'entrée pour les acteurs culturels, et dont les crédits ne sont par conséquent souvent pas entièrement consommés sur la durée des programmes.

20.

Transformer les outils existants (Institut Français, Bureau Export de la Musique, Réseau Culturel des Ambassades, Centre National des Variétés) en de véritables **outils stratégiques** au service de la diplomatie culturelle, en **renforçant leurs moyens** (seulement 4 millions à ce jour pour les missions de l'Institut Français, toutes musiques confondues) et en les mettant au niveau d'ambition de ceux alloués par exemple à Unifrance pour le développement du cinéma français.

21.

Reconnaître et davantage accompagner la capacité des adhérents de PROFEDIM à adopter des **politiques « à 360° »** lorsqu'ils pilotent de A à Z leur production ou leur diffusion, en mettant en œuvre leurs propres outils médiatiques et audiovisuels : création de leur label discographique, de plateformes de services en lignes, bureaux de production, relations médias et presse, etc.

ACTE 5

NUMÉRIQUE :

DÉVELOPPER LES OUTILS ET LA RÉGULATION PERMETTANT DE SE SAISIR DU DIGITAL COMME D'UNE OPPORTUNITÉ

22.

Mettre en place une régulation par les pouvoirs publics **des algorithmes de recommandation numérique** afin de favoriser **l'accès à la diversité**, en empêchant notamment la logique à l'œuvre des bulles monolithiques de recommandation.

23.

S'engager pour le partage équitable et garanti de la valeur des biens musicaux : la rétribution de l'accès à la minute de musique devrait être la même quelle que soit la musique ou le site qui y donne accès. Il est inconcevable que trois titres de variété de 3 minutes puissent être mieux rémunérés qu'une seule pièce de musique contemporaine de 9 minutes.

24.

Être moteur auprès de l'Union Européenne pour la création d'une taxe sur la bande-passante, qui permettrait de redistribuer de la valeur auprès des créateurs de contenus.

25.

Poursuivre le développement d'aides spécifiques aux actions périphériques au concert (productions audiovisuelles et multimédias, concerts augmentés, captations).

NOTES

CONTACT

Parlons-en ensemble !



49 rue de Maubeuge 75009 PARIS

info@profedim.org

01 44 76 08 16

Contact :

Aurélie Foucher, Déléguée Générale

www.profedim.org



Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals,
Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique